

N°8626
PROJET DE LOI

autorisant le Gouvernement à acquérir deux immeubles à Strassen

*

Article unique.

Le Gouvernement est autorisé à acquérir pour un montant de 72 000 000 euros, les immeubles inscrits au cadastre de la commune de Strassen, section B des Bois, sous les numéros :

1° 31/4367, lieu-dit « Rue Thomas Edison », place (occupée) contenant 2 hectares, 13 ares, 54 centiares ;

2° 31/3977, lieu-dit « Rue Thomas Edison », place voirie contenant 2 ares, 75 centiares.

Projet de loi adopté par la Chambre des Députés
en sa séance publique du 22 janvier 2026

Le Secrétaire général,

Le Président,

s. Laurent Scheeck

s. Claude Wiseler